

Procédure d'intervention de base

Objectifs d'intervention :

1. Offrir une écoute à la personne afin qu'elle puisse faire le point sur sa situation de mauvais traitements;
2. Aider à préciser les solutions que la personne entrevoit;
3. Donner de l'information sur les ressources disponibles;
4. Aider à préciser les démarches que la personne est prête à faire;
5. Référer la personne aux différentes ressources requises.

Points à discuter :

1. Description de la situation de mauvais traitements;
2. Démarches que la personne a faites jusqu'à maintenant pour y mettre fin;
3. Solution(s) que la personne entrevoit;
4. Démarches que la personne est prête à faire;
5. Référence et suivi.

LES MAUVAIS TRAITEMENTS FAITS AUX PERSONNES AÎNÉES

💧 Ressources

💧 Indicateurs

💧 Procédure d'intervention de base



Par le Comité de prévention des mauvais traitements

Lignes téléphoniques d'aide et d'information

- ✦ Ligne directe – Services sociaux aux aînés du Centre de Santé Memphrémagog
(819) 843- AÎNÉ (2463)
- ✦ Centre de Santé Memphrémagog – Info-Santé et Urgence-Détresse, 24 hres / 7 jrs
Magog (819) 843-2572
Stanstead (819) 876-7521
Mansonville (450) 292-3376
- ✦ Police : **911**
- ✦ Commission des droits de la personne :
(819) 820-3855
(888) 386-6711 (sans frais)
- ✦ AQDR Memphrémagog :
(819) 868-2342
(877) 868-2737 (sans frais)
- ✦ Centre d'aide aux victimes d'actes criminels :
(819) 820-2822

(877) 822-2822 (sans frais)

- ✦ Info- Abus (CLSC René-Cassin) :
(888) 489-2287 (sans frais)

Définition de « Mauvais traitements »

L'Organisation mondiale de la santé définit la maltraitance des personnes âgées « *par un acte isolé ou répété, ou encore une absence d'intervention appropriée qui se traduit dans toute relation de confiance et cause un préjudice ou une détresse chez la personne âgée.* »

Les mauvais traitements sont souvent subtils et difficiles à détecter. Pour vous aider voici quelques indicateurs (OMS) :

Indicateurs d'abus physique :

- Plainte d'agressions physiques;
- Chutes, blessures inexplicables;
- Brûlures et ecchymoses à des endroits ou de type inhabituel;
- Coupures, marques de doigts et autres preuves de contention;

- Trop ou pas assez de médicaments;
- Malnutrition ou déshydratation;
- Preuve de soins insuffisants ou de mauvaise hygiène.

Indicateurs d'abus psychosociaux :

- Changement dans les habitudes alimentaires ou troubles du sommeil;
- Peur, confusion ou air de résignation;
- Passivité, repli sur soi-même ou dépression de plus en plus marquée;
- Sentiment d'impuissance, de désespoir ou d'angoisse;
- Déclaration contradictoire;
- Hésitation à parler franchement;
- Évite les contacts physiques, oculaires ou verbaux;
- La personne âgée est tenue isolée par d'autres;

Indicateurs de négligence :

- Manque de vêtements ou vêtements inappropriés pour la saison;

- Mauvaises conditions de vie sanitaires;
- Malnutrition;
- Manque d'hygiène personnelle;
- Manque de prothèses
Absence de soins médicaux et dentaires appropriés;
- Supervision inadéquate;
- Absence d'aide et de relations amicales.

Indicateurs d'abus financier :

- Retraits d'argent irréguliers ou atypiques ou ne correspondant pas aux moyens de la personne âgée;
- Modification d'un testament ou changement de titre de propriété;
- Disparition de biens;
- Transactions suspectes sur le compte de la carte de crédit ou de débit;
- Signatures suspectes sur les chèques ou autres documents;
- Manque de confort alors que la personne âgée pourrait se l'offrir;
- Peur ou anxiété lorsqu'il est question de finances.

Indicateurs relatifs au proche aidant :

- Semble fatigué ou stressé;
- Semble trop intéressé ou pas assez;
- Fait des reproches à la personne âgée pour des actes tel que l'incontinence;
- Se montre agressif;
- Utilise un langage infantilisant ou déshumanisant;
- Ne veut pas que la personne âgée ait un entretien seule avec quiconque;
- Est sur la défensive quand on l'interroge, se montre peut-être hostile ou évasif;
- Le proche aidant s'occupe de la personne âgée depuis longtemps.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. « La maltraitance des personnes âgées », *Rapport mondial sur la violence et la santé*, 2002, p. 54.

Conseils généraux pour la prévention des abus financiers

- La majorité des abus dénoncés par les personnes victimes sont d'ordre financier et matériel;
- Apprendre à reconnaître les signes d'abus, d'escroquerie;
- Ne pas succomber aux promesses mirobolantes;
- Demeurer informé de ses affaires financières;
- Éviter l'isolement et garder le contact avec sa famille et ses amis;
- Exiger que les revenus soient directement déposés à l'institution financière;
- Ne garder qu'un minimum d'argent à la maison;
- Faire un budget annuel;
- Rédiger un mandat en cas d'incapacité;
- Au besoin, faire des procurations bien spécifiques avec une limite dans le temps et dans les champs d'action;
- Si vous êtes victime, n'hésitez pas à dénoncer et à demander de l'aide.